



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Bernadette Chambinaud
Conseillère spéciale
Tél : 05 55 11 43 52 / 06 36 50 08 82
Mél : ce.cabinet@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Cabinet de la rectrice

Limoges, le 07 octobre 2024

Le recteur
à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Madame et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Modalités d'utilisation de l'application *Faits établissement*

Depuis septembre 2016, l'application *Faits établissement* vous sert à signaler les incidents. Elle a pour objectifs :

- d'harmoniser les procédures de signalement,
- de sécuriser le circuit des signalements, la confidentialité des informations remontées, dans le respect de la réglementation RGPD,
- de disposer d'un outil de suivi du fait signalé.

Cette présente note est destinée à vous rappeler les modalités d'utilisation de l'application.

L'intérêt de l'application

Il s'agit de :

- 1) Permettre au directeur d'école ou au chef d'établissement de :
 - signaler aux autorités académiques les faits préoccupants
 - informer en temps réel les responsables départementaux et académiques
 - demander si besoin un accompagnement aux autorités académiques
 - garder en mémoire ces faits durant 5 ans
- 2) Permettre aux autorités académiques :
 - d'alerter le ministère sur les faits les plus graves
 - de proposer une aide au pilotage à l'aide des rapports et tableaux de synthèse issus de l'application

Nature des faits à signaler

Lors de cette dernière rentrée, il a été rappelé aux recteurs que l'application reste **l'outil de référence pour signaler tout fait grave survenant en établissement ou aux abords et impliquant l'établissement, des personnels ou des élèves**

NB1 : *elle ne remplace pas les remontées d'informations préoccupantes au département ou au procureur conformément à l'article 40 du code de procédure pénale.*

NB2 : *voir en fin de note la liste des faits disponibles dans l'application déployée en menu et sous menu.*

NB3 : *Depuis la réunion du ministère de l'Éducation avec celui de la Jeunesse et des sports, des procédures de signalements spécifiques ont été adressées aux recteurs, préfets et IA-DASEN pour les accueils collectifs de mineurs (ACM), la pratique d'activités physiques et sportives (APS), le SNU.*

Rédaction du signalement

La rédaction se fait dans la partie "Description du fait" – "Résumé du fait."

Le texte doit présenter l'incident de façon synthétique et objective.

Le texte ne doit comporter aucune identité (auteurs, victimes, personnels, élèves...).

Cotation des niveaux de gravité

L'application propose 3 niveaux de cotation de gravité des faits. Ce niveau de cotation a une incidence sur le niveau de transmission du fait : niveau du seul établissement, niveau académique (DSDEN ou rectorat), niveau ministériel.

Niveau 1 = fait préoccupant. L'information reste stockée au niveau de l'établissement ou de l'école. Le niveau académique ne peut pas en avoir connaissance.

Niveau 2 = fait grave. Remontée vers le niveau académique. L'information a vocation à rester à ce niveau.

Niveau 3 = fait d'une extrême gravité. Remontée vers le niveau académique. L'information a vocation à être transmise au ministère.

NB1 : la cotation en niveau 2 ou 3 ne suffit pas à assurer la transmission au niveau académique. Cette transmission se fait au moment de la validation du fait.

Ne pas oublier d'utiliser la touche SIGNALER pour effectuer la remontée aux autorités académiques.

Pour les niveaux 2 et 3, c'est le rectorat qui valide ou non la transmission au ministère. Le rectorat peut modifier le niveau de cotation du fait.

Nomenclature et arborescence des faits répertoriés dans l'application

1. Atteintes aux valeurs de la République

a) Principe de laïcité

Contestation d'enseignement ou enseignement non conforme au principe de laïcité

Refus d'activité scolaire ou d'exécuter un service

Suspicion de prosélytisme

Port de signes et tenues

Autres faits perturbant la vie de l'établissement

b) Actes racistes et antisémites

c) Suspicion de radicalisation

d) Autres atteintes aux valeurs de la République

2. Atteintes aux personnes

a) Atteinte liée à l'orientation sexuelle, homophobie ou transphobie

b) Violences verbales

Menaces orales ou écrites

Violences verbales à caractère sexiste

Autres violences verbales

c) Violences physiques

Vol avec ou sans violences

Extorsion et racket

Tentative d'homicide ou homicide

Jeux dangereux

Autres violences physiques

d) Violences sexuelles

Insultes à caractère sexuel

Attouchements, gestes, rapports imposés

Situation prostitutionnelle ou suspicion

Autres violences sexuelles

e) Cyberviolences

Happy slapping ou vidéolynchage

Menaces, intimidation

Prise et diffusion d'images non désirées

Usurpation d'identité

Autres cyberviolences

f) Cyber harcèlement

g) Harcèlement ou suspicion de harcèlement

h) Disparition, fuite, fugue

i) Tentative de suicide ou suicide

j) Décès, maladies, accidents graves

Décès

Accident

Maladie grave, intoxications alimentaires

Fuite produit toxique

Risque Sanitaire

Autres atteintes aux personnes

3. Atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement

a) Intrusion

b) Port d'arme

Port d'arme : Arme blanche (couteau, sabre...)

Port d'arme : Arme à feu (pistolet, carabine...)

Port d'arme : Arme à feu factice

Port d'arme : Taser

Port d'arme : Gazeuse (lacrymo...)

Port d'arme : Bombe artisanale

Port d'arme : Bâton, batte...

Port d'arme : Autres armes

c) Usage d'arme

Usage d'arme : Arme blanche (couteau, sabre...)

Usage d'arme : Arme à feu (pistolet, carabine...)

Usage d'arme : Arme à feu factice

Usage d'arme : Taser

Usage d'arme : Gazeuse (lacrymo...)

Usage d'arme : Bombe artisanale

Usage d'arme : Bâton, batte...

Usage d'arme : Paire de ciseaux

Usage d'arme : Autres armes

d) Substances psychotropes

Détention, consommation stupéfiants

Détention, consommation alcool

Trafic stupéfiants

e) Perturbations au sein des établissements mettant en jeu la sécurité

f) Autres atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement

4. Atteintes aux biens

Incendie

Dégradations

Jets de projectile, caillassage

Vols

Autres atteintes aux biens

Modalités de connexion à l'application *Faits établissement*

Accès via le portail ARENA, sous l'onglet "Enquêtes et pilotage", selon les modalités suivantes :

- en intranet depuis un EPLE, une DSDEN, le rectorat : <https://intranet.ac-limoges.fr/arena>

- par internet depuis les écoles (même chose que BE1D) ou pour les personnels dotés d'une clé OTP : <https://portail.ac-limoges.fr/arena>

Assistance aux établissements :

Centre de support AMÉRANA accessible :

- de préférence par la plateforme web : <https://amerana.region-academique-nouvelle-aquitaine.fr>

- ou par téléphone au 05 16 526 686

Le secrétaire général de l'académie

Ivan GUILBAULT